

# PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS DE 2015 DU RÉGIME ASSEMBLÉE DE L'AREP

LE 25 MAI 2016

BENOIT BARBEAU  
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RETRAITE

RÉGIME DE RETRAITE DE LA  
CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

POLYTECHNIQUE  
MONTRÉAL



- 1. Composition du Comité de retraite**
- 2. Faits saillants**
- 3. Situation financière du régime**
- 4. Projet de Loi 75**



# 1. COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE – 31 DÉCEMBRE 2015

- ❖ Membres nommés par la Corporation: **François Bertrand, Richard Hurteau, Andrée L'Heureux (secrétaire) et Gilles Savard**
- ❖ Membres nommés par les participants actifs :
  - Personnel enseignant: **Benoit Barbeau\* (président), Luc Baron**
  - Personnel non enseignant: **Dominic Cappe, Martin Pagé\***
  - Tout le personnel: **François Filiatrault (sans droit de vote)**
- ❖ Membres nommés par les participants non actifs :  
**Carole Burney-Vincent, Denis Beaudry\* (sans droit de vote)**
- ❖ Membre externe nommé par le Comité de retraite : **Gilles P. Grenier**
- ❖ Invitée d'office : directrice du Bureau de la retraite (**Claudine Morin-Massicotte**)

*\* Il y aura élection pour ce poste à l'assemblée*

*annuelle des participants du Régime le 8 juin 2016*



## 2. FAITS SAILLANTS

- **Rendement de la Caisse: 3,9 %, avant les frais, comparé à son indice de 3,4 % en 2015 (médiane des caisses est 4,8 %)**
- **Le déficit actuariel demeure en enjeu**
- **Révision de la politique de placement et modifications importantes au portefeuille obligataire**
  - **Objectif: réduction des effets négatifs anticipés d'une hausse des taux d'intérêt**
  - **Ajout de deux fonds communs : obligations de sociétés et hypothèques commerciales**
- **Des investissements de 22 M\$ en infrastructures auprès de la Caisse de dépôt et placement (juillet 2015); 12 M\$ déjà investis dans leur fonds en immobilier**
  - **Réduction de la variabilité des rendements**



### 3. SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME

- Une nouvelle évaluation actuarielle a été faite au 31 décembre 2014
- Très bon rendement de la caisse de retraite en 2014
- Amélioration de la situation financière du Régime en 2014:
  - Ancien volet (prestations pour le service avant 2014) : déficit de 54 M\$ (était 79,5 M\$ au 31 décembre 2013)
  - Nouveau volet (service depuis 2014): Un excédent de 2,4 M\$
- Hausse des cotisations pour le service courant
- Baisse des cotisations d'équilibre de l'École
- Cependant, une légère détérioration est anticipée pour le 31 décembre 2015...



### 3. SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME – ENVIRONNEMENT 2015

- **Faiblesse des marchés en 2015**
  - Rendement de la caisse de retraite 3,9 % (3,4 % net des frais)
- **Taux de rendement attendu net des frais: 6,0%/an**
  - Manque à gagner de 2,6%
- **Situation financière : légère détérioration en 2015**
- **Projet de loi 75 pour les régimes de retraite du secteur universitaire (si adopté):**
  - Nouvelle évaluation actuarielle sera requise en date du 31 décembre 2015
  - Enregistrement à déposer le 30 juin 2016 à Retraite Qc



### 3. SITUATION FINANCIÈRE – EXTRAIT DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

#### ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (les deux volets combinés)

<b>ACTIF NET au 31 décembre 2015:</b>	<b>431 082 651 \$</b>
<b>OBLIGATIONS au titre des prestations de retraite:</b>	<b>489 722 900 \$</b>
<b>DÉFICIT au 31 décembre 2015 (estimative):</b>	<b>(58 640 249 \$)</b>
<b>DÉFICIT au 31 décembre 2014 (évaluation actuarielle):</b>	<b>(51 667 500 \$)</b>



### 3. SITUATION FINANCIÈRE – EXTRAIT DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

#### ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET – les cotisations au régime

	Année 2014	Année 2015
Cotisations employés <sup>(1)</sup>	7 197 522 \$	7 586 594 \$
Cotisations Corporation <sup>(2)</sup>	15 906 295 \$	12 673 640 \$
Cotisations totales	23 103 817 \$	20 260 234 \$

(1) Incluant les cotisations salariales et les cotisations au fonds de stabilisations

(2) Incluant toutes les cotisations, dont celles de 3 981 960 \$ pour le déficit en 2015 (7 963 920 \$ en 2014)

Valeur des cotisations recouvrables (note 5): 10 776 078 \$





### 3. PROJET DE LOI 75 (EXTRAIT DES NOTES EXPLICATIVES)

- **Le projet de loi prévoit des mesures générales de restructuration visant à partager, au plus tard à compter du 1er janvier 2018, à parts égales le total des cotisations à l'égard du service postérieur au 31 décembre 2014 entre l'employeur et les participants actifs.**
- **Le projet de loi oblige les régimes de retraite dont le coût au 31 décembre 2014 excède 21 % de la masse salariale des participants actifs ou cette limite majorée à faire l'objet de mesures particulières de restructuration.**
- **Le projet de loi permet de modifier les prestations à l'égard des participants actifs à compter du 1er janvier 2015 pour réduire le coût de ces régimes à 21 % ou moins ou à cette limite ainsi majorée, et ce, tant à l'égard du service postérieur au 31 décembre 2014 qu'à l'égard du service antérieur au 1er janvier 2015.**



### 3. PROJET DE LOI 75 (EXTRAIT DES NOTES EXPLICATIVES)

- **Le projet de loi précise qu'une modification portant sur la formule d'indexation automatique de la rente peut s'appliquer aux retraités au 31 décembre 2014 pourvu qu'une telle modification s'applique également à l'égard des participants actifs et que la valeur de ces modifications soit équivalente.**
- **Le projet de loi prévoit par ailleurs, pour les régimes visés, une période de négociation d'une année, pouvant être prolongée pour une période de trois mois renouvelable une seule fois.**
- **ARTICLE 22: L'employeur doit informer les retraités de toute modification projetée à la formule d'indexation automatique de leur rente au moins 60 jours avant l'entente à intervenir en application du chapitre V. À cette fin, les retraités doivent être convoqués à une séance d'information organisée par le comité de retraite au cours de laquelle l'employeur doit faire part de la situation financière du régime constatée dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014, de l'effort demandé aux retraités ainsi que des motifs de la modification.**



### 3. PROJET DE LOI 75: ACTIONS À VENIR

- **En attente que la Loi soit officiellement votée**
- **En attendant: Préparation d'une nouvelle évaluation en date du 31 décembre 2015**
- **Début de la période de négociation au 30 juin 2016 (selon le dernier amendement). Doit se terminer avant le 31 mars 2017**

